



Journée internationale pour la Paix – 21 septembre 2019

Obtenir une éducation de qualité est le fondement pour améliorer la vie des gens et le développement durable. Outre l'amélioration de leur qualité de vie, l'accès à une éducation inclusive et équitable peut aider à doter les populations locales des outils nécessaires pour développer des solutions innovantes aux plus grands problèmes du monde.

Sur environ 101 millions d'enfants qui ne vont pas à l'école, plus de la moitié sont des filles à qui l'on refuse leur droit humain de base, le droit à l'éducation. Les conséquences sont d'une grande portée, car sans cela, leur futur s'en trouve dramatiquement limité. Si les études ouvrent la porte à un avenir brillant et fructueux, une enfance sans éducation établit des barrières quasi insurmontables.

La France, pourtant signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), continue de bafouer les droits des enfants du fait de politiques publiques insuffisamment protectrices, voire discriminatoires, portant atteinte à leurs conditions de vie. Ces politiques sont régulièrement dénoncées notamment dans les rapports du Défenseur Des Droits (DDD) ; elles s'exonèrent souvent du principe d'intérêt supérieur de l'enfant, en particulier en considérant les enfants migrants comme des étrangers avant tout et non comme des enfants en danger

Garantir l'accès à l'éducation à tous les enfants, indépendamment de leur situation sociale, géographique, familiale, linguistique, de leur origine ou de leur état de santé, dans une école de proximité, est une obligation inscrite dans le code de l'éducation comme dans la CIDE. Alors qu'on célèbre cette année les 30 ans d'existence de cette Convention, la mise en œuvre du droit à l'éducation n'est pas encore une réalité.

Certains territoires sont sacrifiés (Guyane, Mayotte, Seine Saint-Denis et d'autres zones tant en outre-mer qu'en métropole...). Environ 80 % des enfants vivant en bidonvilles et en squats ne sont pas scolarisés, mais c'est aussi le cas d'enfants vivant en habitat précaire, en hébergement d'urgence, voire dans la rue. Le SNUipp-FSU dénonce toutes les entraves à la scolarisation : refus de recensement et/ou d'inscription par certain-es maires, expulsions à répétition, éloignement du lieu de vie, locaux scolaires inadaptés ou vétustes... La loi Asile et immigration, dont le SNUipp-FSU demande l'abrogation, systématise la mise en rétention d'enfants et durcit la situation des mineur-es isolé-es étranger-es. L'utilisation des tests osseux, pourtant dénoncés comme indignes par plusieurs associations et par le Défenseur des Droits, n'a pas été supprimée. D'autres projets se profilent de nature à stigmatiser et mettre en danger les enfants les plus démunis, notamment le projet de réforme de l'ordonnance de 1945 sur « l'enfance délinquante ».

Conséquences des politiques d'austérité, l'idéal affiché d'une école inclusive, école publique et laïque scolarisant tous les élèves, se heurte au manque de moyens.

Le droit à l'éducation nécessite un investissement conséquent, ici et partout dans le monde. Car, comme l'a si bien dit Malala Yousafzai lors de son discours aux Nations Unies le 12 juillet 2013 « Un enfant, un professeur, un livre, un crayon peuvent changer le monde. »

Nous devons tout mettre en œuvre pour faire valoir le droit fondamental à l'éducation. Une des missions de l'école est de contribuer à créer du commun pour le vivre ensemble. L'école publique est le lieu qui doit permettre à tous et toutes l'accès au savoir, dans un esprit d'ouverture à la diversité, d'égalité et de justice dont la gratuité est garante. Mais l'école seule, bien que levier majeur de transformation sociale, ne peut pas tout. C'est une approche collective, solidaire, et de la société toute entière, qu'il faut promouvoir.